



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 23 novembre 2021

Président de séance : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absent excusé : Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 21-B41 - RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS

Le présent rapport concerne la gestion des ressources humaines du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

En application du code général des collectivités territoriales et des textes réglementaires relatifs au statut de la fonction publique territoriale, je vous propose d'adopter les mesures suivantes :

Créations d'emplois de SPP et PATS

Dans la perspective des avancements 2022 des sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques, il vous est proposé de créer les postes suivants :

- 5 postes de commandants,
- 1 poste de capitaine,
- 1 poste de lieutenant hors classe,
- 21 postes de lieutenants de 2^{ème} classe,
- 14 postes de caporaux chef,
- 1 poste d'attaché principal,
- 26 postes d'agents de maîtrise principaux,
- 3 postes d'agents de maîtrise,
- 43 postes d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe.

Dans le cadre des adaptations de l'effectif du service départemental d'incendie et de secours nécessaires à son bon fonctionnement et du parcours professionnel des agents, il vous est proposé de créer les postes suivants :

- 3 postes du cadre d'emplois des ingénieurs,
- 1 poste du cadre d'emplois des rédacteurs,
- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe,

Afin de conserver des effectifs constants, les suppressions d'emplois destinées à compenser les créations correspondantes, telles que détaillées ci-dessus, seront proposées lors de la réunion du prochain comité technique.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice (chapitre 012, article 64) et suivants.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la création de l'ensemble des postes tels que détaillés ci-dessus.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY